MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
Route du Rieu

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 30 janvier 2024 de la société EPSD – 72 Rue Cassiopée – 74650 CHAVANOD concernant les travaux de remplacement et de modification des poteaux téléphoniques place pour place pour le passage de la fibre optique Route du Rieu à Bessines-sur-Gartempe,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de remplacement et de modification des poteaux téléphoniques place pour place pour le passage de la fibre optique Route du Rieu, un alternat manuel B15/C18 et/ou feux tricolores (suivant le cas) seront mis en place à compter du 12 février 2023 et pendant la durée des travaux.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société EPSD conformément à la réglementation en vigueur.
La société EPSD devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.
Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
La société EPSD

Fait et arrêté à Bessines, le 30 janvier 2024

La Maire,

MAIRIE DE BESSINES 87250 (Haute-Vienne)

Andréa BROUILLE